

MICHEL SAPIN

JEAN-MICHEL BAYLET

CHRISTIAN ECKERT

MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE LA RURALITE ET
DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU
BUDGET AUPRES DU MINISTRE DES
FINANCES ET DES COMPTES
PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 25 février 2016

N° 655

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, et Christian ECKERT, secrétaire d'État chargé du Budget, annoncent le lancement de l'expérimentation de la certification des comptes au sein du secteur public local

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ¹ a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leur groupements. Ces dispositifs sont destinés à garantir la régularité, la sincérité et la fidélité de leurs comptes.

Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions nécessaires à la certification des comptes du secteur public local. Au sein du secteur public, les comptes de l'Etat et de la sécurité sociale sont d'ores et déjà certifiés, de même que ceux d'un nombre croissant d'établissements publics nationaux. Cette expérimentation doit permettre d'établir les conditions nécessaires à la certification des comptes du secteur public local.

Pour les élus et les citoyens, la certification fournit une assurance raisonnable sur la fiabilité de l'information financière afférente à la collectivité concernée. Elle constitue également un signal fort, notamment vis-à-vis des partenaires externes de la collectivité, sur la capacité de celle-ci à maîtriser ses risques en matière de production des comptes.

Pour les ministres, il s'agit d' « une étape supplémentaire en faveur de la sincérité et de la transparence des comptes publics . »

Cette expérimentation sera conduite sous l'égide de la Cour des comptes en liaison avec les chambres régionales des comptes. Les candidatures doivent être déposées avant le 8 août 2016 et toutes les informations utiles sont présentées sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr.

Lien direct: httpp://www.collectivites-locales.gouv.fr/lexperimentation-certification-des-comptes-au-sein-

[.]

Article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

<u>secteur-public-local-est-lancee</u>

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN: 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 08

Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04 sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr